

Le protocole sanitaire ne suffit plus...

5-6 minutes

A peine mis en place, le protocole sanitaire de JM Blanquer est déjà dépassé. En Guadeloupe et Martinique les académies mettent en place un niveau 4 "adapté" qui est en fait un vrai niveau 5. En métropole par contre, le ministère choisit d'alléger le protocole pour épargner les remplaçants dans le premier degré. La nouvelle version du protocole traite encore du cas des personnels vulnérables et des élèves des formations de santé.

Un "niveau 5" inventé dans l'urgence



En Martinique, Guadeloupe et dans les zones rouges de Guyane le ministère de l'Éducation nationale est obligé d'inventer un nouveau niveau du protocole sanitaire. JM Blanquer n'avait pas prévu que l'épidémie puisse aller si haut. Et deux semaines après la rentrée, il faut déjà inventer autre chose.

Officiellement " le niveau 4 / niveau rouge du cadre sanitaire s'applique pour cette rentrée scolaire" dans ces territoires. Mais "au regard des circonstances exceptionnelles, la doctrine d'accueil est adaptée". Comme dit l'académie de Martinique, "on peut parler d'un niveau 4 renforcé du protocole national ou d'un niveau 5".

En fait dans les 3 régions d'outre mer la fermeture des écoles et établissements, qui a lieu depuis la rentrée, est pratiquement prolongée encore pour 15 jours au moins. En Martinique "la rentrée se fait le 13 septembre", écrit l'académie mais à raison de 5 élèves maximum une demi journée par semaine dans le premier degré. Dans le second degré c'est aussi une demi journée de classe par semaine en demi jauge au maximum.

En Guadeloupe c'est encore moins. Dans le premier degré, du 13 au 19 septembre , " les élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM2 feront l'objet d'un accueil individualisé sur rendez-

vous par les enseignants dans leur classe". Le groupe est réduit à un élève ! La semaine suivante les élève sont accueillis en groupe de 5 élèves maximum une demi journée par semaine. Dans le second degré les cours sont uniquement en distanciel jusqu'au 24 septembre. " Une demi-journée par semaine, par roulement et par petits groupes, ces élèves seront réunis dans leur classes pour un temps d'échange et de remédiation en présentiel avec les professeurs". En Martinique comme en Guadeloupe, la restauration est suspendue.

Faute de remplaçants protocole allégé dans le 1er degré

En métropole par contre, faute de remplaçants en nombre suffisant, le protocole est allégé. Dans le premier degré, en cas d'absence d'un enseignant, " le protocole de niveau 2 / niveau jaune applicable en métropole prévoit la limitation du brassage des élèves par niveau (CP, CE1, ...). Dès lors, les élèves peuvent être répartis dans une classe correspondant à leur niveau en cas d'absence de leur professeur. Dans les situations où la limitation du brassage ne peut se faire par niveau, par exemple pour les classes multi-niveaux, alors les élèves peuvent être accueillis dans les classes du même groupe (exemple CP/CE1 ou CM1/CM2 en fonction de l'organisation mise en place au sein de l'école)". Cette disposition ouvre la voie pour répartir les élèves comme on le faisait avant l'épidémie. En effet bien peu d'école ont suffisamment de classes pour répartir l'effectif d'une division sur les classes de même niveau. De fat cette disposition annule la limitation du brassage qui était déjà très lâche. A noter que le taux d'incidence des 0-9 ans en métropole baisse mais beaucoup plus lentement que les autres groupes de la population.

Personnels vulnérables

Enfin la nouvelle version du protocole précise la situation des personnels vulnérables. " Les agents sévèrement immunodéprimés sont placés en autorisation spéciale d'absence (ASA), lorsque le télétravail n'est pas possible. Les agents non sévèrement immunodéprimés se trouvant dans l'une des situations énoncées au 1° du I de l'article 1er du décret du 8 septembre 2021 bénéficient de mesures de protection renforcées mises en place par le service ou l'établissement. Ils peuvent, sous certaines conditions définies ci-après, être placés en autorisation spéciale d'absence (ASA)".

EPS

La nouvelle version du protocole précise que les vestiaires peuvent être utilisés et qu'il n'est pas besoin de passe sanitaire pour les activités sportives UNSS et UGSEL.

Formations de santé et retour de pays rouges

Le protocole est aussi souple en ce qui concerne les élèves revenant de pays "rouges" à forte circulation virale. La quarantaine ne sera pas imposée aux élèves vaccinés, alors que la vaccination n'empêche pas de transmettre la maladie, et même aux "élèves mineurs accompagnant un adulte disposant d'un schéma vaccinal complet".

Le protocole tranche aussi le cas des élèves des formations conduisant à des professions de santé. Pour les enseignements théoriques ils ne sont pas astreints à l'obligation vaccinale mais ils le sont bien pour les stages. Cette mesure peut poser problème pour certains dont le stage commence tôt cette année. En tous cas elle signifie que le passe sanitaire est bien nécessaire pour des formations éducation nationale.

François Jarraud

[La nouvelle version du protocole](#)

[En Martinique](#)

[En Guadeloupe](#)